# Flexible élastomère à armature renforcée pour gaz de réseau

Usage interdit pour le butane ou le propane en récipient ou les GPL en phase liquide

Gaz de Réseau
Gaz Naturel ou Propane Réseau

VALIDITÉ 10 ANS

## DOMAINES D'APPLICATION

Le Flexigaz assure le raccordement d'un robinet mural (ROAI) à un appareil de cuisson à usage domestique.
Dans le cas de raccordement d'appareils autres que les appareils de cuisson, vérifier :

1. La compatibilité des raccords du Flexigaz de l'appareil et de l'arrivée de gaz (des adaptateurs seront éventuellement nécessaires).
2. L'adéquation du débit du Flexigaz au débit requis par l'appareil.

Utilisable pour tout type de gaz de réseau : gaz naturel, gaz de ville ou propane en réseau.

## CONCEPTION

Le Flexigaz est conforme à la norme NF D 36-103
Pression maximale d'utilisation : 200 mbar
Entrée et sortie : écrou G1/2"

## INSTALLATION

1. Fermer le robinet d'arrivée de gaz (A).
2. Dans le cas d'anciennes installations possédant un about tétine démontable sur le robinet (B) et/ou sur l'appareil (C), ce (ou ces) about(s) devront être démontés. Les joints, ou les morceaux de joints, devront être soigneusement retirés.
Dans le cas où l'about tétine n'est pas démontable sur le robinet, ce dernier devra être remplacé par un ROAI (NF E 29-140).
Cette opération doit être effectuée par un professionnel qualifié.
3. Vérifier que sur chaque écrou (D) du Flexigaz , les joints sont bien en place, propres et en bon état, sinon les remplacer.
4. Vérifier sur le robinet et sur l'appareil, la propreté et le bon état des surfaces d'appui des joints.
5. Visser le Flexigaz d'un côté sur l'appareil (E) et de l'autre côté sur le robinet (F). Serrer modérément les écrous à l'aide d'une clé (clé CLESSE P15 par exemple).
6. Les torsions ou les courbures trop importantes doivent être évitées (le rayon doit être supérieur à 10 cm).

## IMPORTANT

7.Ouvrir le gaz, vérifier l'étanchéité avec un liquide moussant (aérosol Détecto CLESSE par exemple).
**Ne jamais utiliser de flamme pour détecter d'éventuelles fuites.**
Les gaz sont dangereux. Le montage, la vérification et la maintenance des installations doivent être effectués par des personnes ayant les compétences nécessaires en relation avec le type de gaz et la fonction réalisée.
Il est impératif de suivre nos indications de montage ainsi que celles du fabriquant de l'appareil auquel il est raccordé, notamment la position et l'orientation des points de raccordement.
Le Flexigaz ne doit pas être en tension ou torsion.
Toute destruction ou détérioration de tout ou partie du FLEXIBLE nécessite son remplacement.
Toute modification du Flexigaz est interdite.
Ne pas installer le Flexigaz dans des zones où la température dépasse 60°C.
Ne pas connecter ensemble deux flexibles ou plus pour augmenter la longueur totale.
Le Flexigaz doit être remplacé avant la date limite de validité marquée sur ce dernier.
Nota : après un démontage, les joints doivent être remplacés par des joints Clesse P2 selon NF D 36-103 (NF EN 16129)
Ne pas utiliser le Flexigaz sur les installations de butane et propane en récipient ou GPL en phase liquide.
Notice à conserver par l'utilisateur.

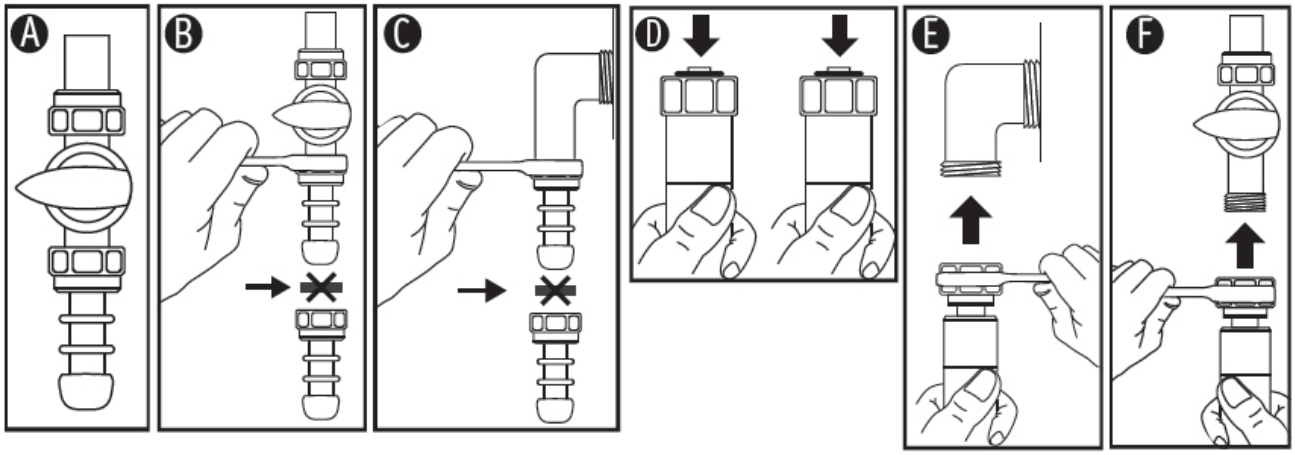


C07276001-F

**CLESSE INDUSTRIES** - Z.I. Le Bois Joli - CS 80118 - 63808 Cournon d'Auvergne - France
Tel : +33 (0)4 63 66 30 01 - Fax : +33 (0)4 63 66 30 02 - *commercial@clesse.eu* - *www.clesse.eu*